**Règlement de la 11éme Boucle de l’Est du 14 mai 2022.**

1. Seules sont admis les véhicules en parfaite conformité avec les prescriptions du Code de la Route et avec toutes les réglementations en vigueur pour circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique, notamment le gilet réfléchissant et le triangle de pré-signalisation.
2. Tous les véhicules participants à cette sortie, seront contrôlés avant le départ (état général du véhicule, validité de l’assurance et contrôle technique). En cas de non-conformité les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation à la balade du véhicule.
3. Chaque participant devra s’engager à respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route ainsi que les arrêtés municipaux des localités traversées durant tout le déroulement de la sortie.
4. **Les conséquences des infractions au code de la route ne seront en aucun cas imputées au Classic Toyota Club et à ses organisateurs et seront à la charge exclusive du contrevenant**.
5. Les véhicules devront être couverts au minimum par une assurance RC et personnes transportées.
6. Chaque participant accepte que la participation se fasse exclusivement sous les couvertures de sa propre assurance, et ceci durant toute la durée de la concentration.
7. Chaque conducteur devra se munir de son permis de conduire en cours de validité.
8. Chaque participant devra s’engager à respecter, par un comportement irréprochable, les lieux où se déroulent les festivités, c'est-à-dire les lieux de parking, lors des contrôles, le lieu de la collation, de ne dégrader ni jeter ou porter préjudice à la nature et/ou aux bâtiments, et autres lieux publics et privés.
9. Pour information, lors des contrôles et des collations sur le parcours, chaque participant, s’engage à ne pas consommer d’alcool (pas de distribution d’alcool par les organisateurs sur le tracé du parcours même payant !) et de respecter les taux légaux d’alcoolémie en vigueur du Code de la Route.
10. Cette manifestation se déroulant sous le signe de l’amitié, chaque participant s’engage à respecter et sans réserve, le présent règlement. Il renonce en outre à tout recours contre le **« Classic Toyota Club »** ou à l’encontre des organisateurs pour tous problèmes, de vols, dégradations ou accidents survenant lors de cette balade touristique.
11. Cette ballade, intitulée, Boucle de l’Est, n’est pas une course, mais au contraire un tracé qui vous est proposé en vue de la découverte de l’Alsace et des massifs alentours.
12. **Le CTC se réserve le droit d’exclure tout participant ou équipage qui ne respecterait pas scrupuleusement toutes ces règles à la lettre, et cela en vue de passer une journée agréable sous le signe du respect et de la sécurité.**

ABANDON DE RECOURS Je soussigné : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la **11éme** boucle L’Est 2022

, l’accepte sans réserve dans son intégralité et adhère à l’esprit de convivialité qui anime cette manifestation. Le véhicule engagé sera conforme à la réglementation et correctement assuré. Je reconnais être le seul responsable de ma conduite et de mon véhicule. Je m’engage à respecter le code de la route, les usagers de la route, les riverains des villages traversés et déclare renoncer à tout recours contre l’organisateur. Les passagers, qui prennent place dans mon véhicule, le font à leurs risques et périls et sous mon entière responsabilité.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature du conducteur :

À remettre aux organisateurs avec le bulletin d’inscription.

L’équipe du Classic Toyota Club.